



## Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scout, avant le camp, la formation et le début des activités scout.

Insérez ici une  
vignette de  
mutuelle

Insérez ici une  
vignette de  
mutuelle

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées.

N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

### Identité du participant

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né-e le : .....  
Numéro de registre national : .....  
Adresse : rue ..... n° ..... bte .....  
Localité : ..... CP : .....  
Pays : .....  
Tél. / GSM : .....  
Email : .....

### Personnes à contacter en cas d'urgence

|                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| Nom et prénom :   | Nom et prénom :   |
| Lien de parenté : | Lien de parenté : |
| Tél. / GSM :      | Tél. / GSM :      |
| Email :           | Email :           |
| Remarque(s) :     | Remarque(s) :     |

### Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél. / GSM : .....

### Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : ..... Poids : .....  
Le participant peut-il prendre part aux **activités** proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade...) ?  
☐ OUI ☐ NON

Le participant sait-il **nager** ?

☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyennement bien ☐ Difficilement ☐ Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

|                                    |                                             |                                              |                                                   |
|------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> diabète   | <input type="checkbox"/> mal des transports | <input type="checkbox"/> affection cardiaque | <input type="checkbox"/> handicap mental          |
| <input type="checkbox"/> asthme    | <input type="checkbox"/> rhumatisme         | <input type="checkbox"/> affection cutanée   | <input type="checkbox"/> handicap moteur          |
| <input type="checkbox"/> épilepsie | <input type="checkbox"/> énurésie nocturne  | <input type="checkbox"/> somnambulisme       | <input type="checkbox"/> maux de tête / migraines |

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir :

.....  
.....



Les Scouts ASBL

21, Rue de Dublin

1050 Bruxelles

[www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)





Quelles sont les autres **maladies importantes ou les interventions chirurgicales** qu'a dû subir le participant ? (appendicite, rougeole...) + années respectives

.....  
.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) :

.....  
.....

Le participant est-il en ordre de **vaccination contre le tétanos** ? ☐ NON ☐ OUI

Date du dernier rappel : .....

Le participant est-il **allergique à certaines substances, aliments ou médicaments** ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels ? .....

Quelles en sont les conséquences ?

.....

A-t-il un **régime alimentaire particulier** ? Si oui, lequel ? .....

.....

Le participant doit-il **prendre des médicaments** ? ☐ NON ☐ OUI

Si oui, lesquels ? .....

Préciser le dosage, la fréquence, l'indication, le mode d'administration et la durée du traitement :

.....  
.....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? ☐ OUI ☐ NON

(Rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants.)

Les médicaments apportés doivent être accompagnés d'une prescription médicale. Idéalement, ils seront préparés dans un semainier avec le nom le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments. En cas d'absence de prescription médicale, une autorisation parentale pour l'administration de ces médicaments doit être fournie. Un modèle est disponible sur lesscouts.be.

## Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : paracétamol, antiseptique de type Chlorhexidine, pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

Par ailleurs, les données relatives au handicap peuvent être communiquées à l'ONE pour l'octroi de subsides dans ce cadre, sur base des dispositions légales applicables. Ces données ne sont pas communiquées pour d'autres finalités.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. À cette fin, j'autorise les animateurs à prendre la carte d'identité et/ou la carte ISi+ de mon enfant afin de permettre son identification en cas de nécessités médicales, telle qu'une consultation chez un médecin ou une prescription à la pharmacie.

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant (à partir de 13 ans)

Le traitement des données médicales est effectué dans le cadre de nos activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général relatif à la protection des données. Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi qu'au devoir de discrétion prévu dans la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites au plus tard un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

Les informations relatives à nos traitements et à vos droits en qualité de personnes concernées sont disponibles dans notre charte de protection des données personnelles (disponible sur lesscouts.be/vieprivee).



Les Scouts ASBL

21, Rue de Dublin

1050 Bruxelles

[www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)

